Image not found or type unknown

Divorce entre une française et un conjoint étranger

Par **Julieta**, le **11/01/2015** à **16:55**

Bonjour,
Je suis française, mon conjoint est colombien. Nous nous sommes mariés en 2013 en Argentine, mariage inscrit dans les registres d'Etat civil français. Puis nous avons fait une demande de visa de conjoint français auprès du Consulat français de Buenos Aires.
Nous sommes en France depuis juillet 2014 mais les choses ne vont plus. Je ne souhaite pas divorcer car, selon ce que j'ai lu, mon mari perdrait son "visa de conjoint français" et devrait quitter le territoire. Nous sommes d'accord avec la décision de se séparer et il souhaite rester sur le territoire français.
Je suis prête à attendre qu'il obtienne la nationalité française (au bout de 4 ans) mais je ne veux pas prendre de risques : si chacun fait sa vie de son côté peut-il l'utiliser contre moi au moment du divorce ? Peut-on entamer une procédure de séparation sans divorcer ?
Comment puis-je faire pour me protéger en évitant son expulsion ?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **domat**, le **11/01/2015** à **17:23**

bjr,
vous pouvez faire une procédure de séparation de corps sans divorcer mais c'est presque la même procédure.
pour que votre mari puisse demander la nationalité au titre du mariage, la vie commune ne doit pas avoir cessé depuis votre mariage.
si vous n'êtes pas divorcés, ni séparés de corps, la communauté entre vous existera toujours, cela signifie que pour certains actes il vous faudra l'accord de celui qui est toujours votre mari.
en outre si votre mari disparaît de votre vie, quand vous vous voudrez divorcer, ça sera impossible.
donc à mon avis, c'est une solution à proscrire sauf si vous aimez les soucis.
ne pas oublier que le mariage pour permettre au conjoint étranger d'obtenir un titre de séjour ou la nationalité française est un délit.
cdt

Par **SabineWyts**, le **13/04/2016** à **22:11**

Merci pour les infos Domat !

Par **Henri Galloula**, le **27/09/2018** à **07:36**

Mon épouse etchinoise on et marier depuis 2011 elle et inculper de proxénétisme aggravée en bande organisées j aimerais demander l annulation du mariage comment pourrai je faire

Par **Henri Galloula**, le **27/09/2018** à **07:40**

Ma femme et chinoise ont et marier depuis 2011 et et inculpée de proxénétisme aggravée en bande. organisée comment annulation du mariage merci beaucoup

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés